N°: 2019_09_19

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID: 005-210500617-20190927-2019_09_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GAP

Le vingt sept septembre deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2019

OBJET:

Partenariat financier avec le département des Hautes-Alpes pour l'organisation des voyages scolaires des élèves primaires

Étaient présents :

M. Roger DIDIER, Mme Rolande LESBROS, M. François DAROUX, Mme Maryvonne GRENIER, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Catherine ASSO, M. Daniel GALLAND, Mme Françoise DUSSERRE, M. Maurice MARCHETTI, Mme Sarah PHILIP, M. Francis ZAMPA, Mme Raymonde EYNAUD, Mme Monique PARA, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Pierre PHILIP, Mme Véronique GREUSARD, Mme Chantal RAPIN, Mme Christiane BAR, M. Jean-Louis BROCHIER, M. Gil SILVESTRI, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jérôme MAZET, M. Stéphane ROUX, Mme Evelyne COLONNA, M. Jean-Michel MORA, M. Alexandre MOUGIN, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Ginette MOSTACHI, M. Joël REYNIER, Mme Isabelle DAVID, M. Guy BLANC, M. François-Olivier CHARTIER, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Christophe PIERREL, Mme Vanessa PICARD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Véronique GREUSARD, M. Vincent MEDILI procuration à M. François DAROUX, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Ginette MOSTACHI

Absent(s):

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Chaque année scolaire les écoles publiques élémentaires de la Ville de Gap réalisent des projets pédagogiques, sportifs et culturels financés en partie par la Ville de Gap (article L132-1 du Code de l'Éducation).

Les autres financeurs peuvent être le Conseil Départemental, l'Inspection Académique et d'autres acteurs institutionnels.

Jusqu'à présent le Conseil Départemental versait une participation directement sur le compte des coopératives scolaires des différentes écoles qu'il souhaitait aider.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Départemental apporte une aide globale directement aux Communes pour le financement des voyages scolaires des élèves en classe élémentaire organisés par les écoles.

Cette part financière du Conseil Départemental est déterminée en fonction du barème voté annuellement par son Assemblée délibérante.

La Ville de Gap devra ensuite répartir et verser cette somme au moyen d'une subvention sur chaque compte des coopératives scolaires des écoles concernées.

Pour l'année scolaire 2018-2019, trois projets de voyages scolaires ont été choisis et validés par la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue financier. La Commission d'Attribution des Subventions pour les Projets Pédagogiques de la Ville de Gap en date du 26 février 2019 a statué favorablement pour ces trois projets :

- Ecole Romette : Projet "Le Volcanisme" : voyage de deux jours pour 37 élèves en Auvergne, au Puy de Dôme, au Puy de la Vache et visite de Vulcania. Le montant de ce projet est de 5 149 € et le versement de la subvention allouée par la Ville de Gap a été de 1 700 €.
- Ecole de la Tourronde : Voyage de quatre jours pour 47 élèves au Puy du Fou et visite des Châteaux de la Loire. Le montant de ce projet est de 14 500 € et le versement de la subvention allouée par la Ville de Gap a été de 1 200 €.
- Ecole de Verdun "Découverte pour 45 élèves du patrimoine et de l'environnement local de l'enfant : vivre deux jours en immersion dans le milieu montagnard avec nuitée au refuge au Pré de la Chaumette à Champoléon". Le montant de ce projet est de 2 761 € et le versement de la subvention allouée par la Ville de Gap a été de 200 €.

Le bilan d'activité rédigé par les écoles sera transmis en tant que justificatif aux services compétents du Conseil Départemental pour permettre le versement des sommes correspondantes.

Décision:

Je vous propose sur l'avis favorable de la Commission de l'Éducation du 12 septembre 2019 et de la Commission des Finances du 18 septembre 2019 :

• Article 1 : d'approuver les bilans financiers des projets de voyages

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de

scolaires des écoles de Romette, la Tourronde et de Verdun.

 Article 2 : d'accepter la participation du Conseil Départemental sur ces projets.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 42

Le Premier Adjøint

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 0 7 0CT. 2019

Affiché ou publié le :

l'acte.

0 7 OCT. 2019